

ARRETE 159-2025
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE BRUGUIERES

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2542-2, L2212-1 et suivants ;
VU le code de la route ;
VU le code pénal, notamment son article R 610-5 ;
VU les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation routière ;
VU la demande formulée par la société « LATIEULE TP » représentée par relative à des travaux, au 7
bis rue du 8 mai 1945 à Bruguieres (31150), du 03 novembre au 21 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que, dans le but d'organiser ces travaux, il y a lieu d'autoriser la société « LATIEULE TP », à occuper le domaine public ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation d'occupation du domaine public est accordée à la société « LATIEULE TP », du 03 novembre au 21 novembre 2025, de 09h00 à 16h00, au 7 bis rue du 8 mai 1945 à Bruguieres (31150), pour permettre des travaux de voirie.

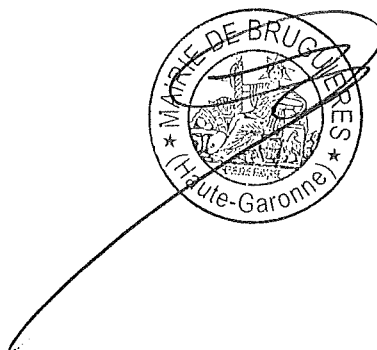
ARTICLE 2 : Le maintien des accès pour les riverains, services publics, services de police et de secours est assuré par tout moyen et à toute heure.

ARTICLE 3 : Les dispositions sont portées à la connaissance des usagers par l'affichage du présent arrêté, mis en place par l'utilisateur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est affiché sur les lieux et en mairie.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté faite à



Fait à Bruguieres,
le 10 octobre 2025

Le maire,
Arnaud SIGU

